



SIE DU BAS ROUBION ET CITELLE

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2023

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations précédées du symbole  sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

Caractérisation technique du service.....	4
Présentation du territoire desservi.....	4
Mode de gestion du service pour l'année 2023	6
Caractéristique technique du service d'eau potable.....	7
La population.....	7
Les ressources en eau	9
Les stations de traitement.....	11
Le réseau	
Les réservoirs.....	11
Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021	13
Détails des prélèvements	14
<i>Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)</i>	15
<i>Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)</i>	16
<i>Indicateurs de performance du réseau (P104.3, P105.3, P106.3, P107.2)</i>	17
Détail des travaux réalisés en 2023	19
Les travaux sur le réseau :	19
Les travaux pour les lotissements :.....	19
Les travaux sur les ouvrages :	19
Tarification de l'eau et recettes du service	20
<i>Facture d'eau type (D102.0)</i>	20
<i>Recettes</i>	
Financement des investissements	21
<i>Branchements en plomb</i>	21
<i>Montants financiers</i>	21
<i>État de la dette du service</i>	21
Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	22
<i>Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)</i>	22

Caractérisation technique du service

Présentation du territoire desservi

◆ Le Syndicat des Eaux du Bas Roublon et de Citelle (SIEBRC) est un syndicat mixte fermé exerçant les compétences liées à l'eau potable telles que définies dans l'arrêté du 14 novembre 2016 :

- Distribution d'eau potable,
- Gestion du service et l'exploitation des installations,
- Distribution et service aux abonnés,
- Maîtrise d'ouvrage des travaux de construction, de renforcement ou d'extension du réseau d'eau potable,
- Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage ou maîtrise d'œuvre dans le domaine de l'assainissement,
- Réalisation des réseaux, des ouvrages de pompage, de stockage et de traitement,
- Etude, recherche de la ressource en eau potable,
- Réalisation de branchements particuliers.

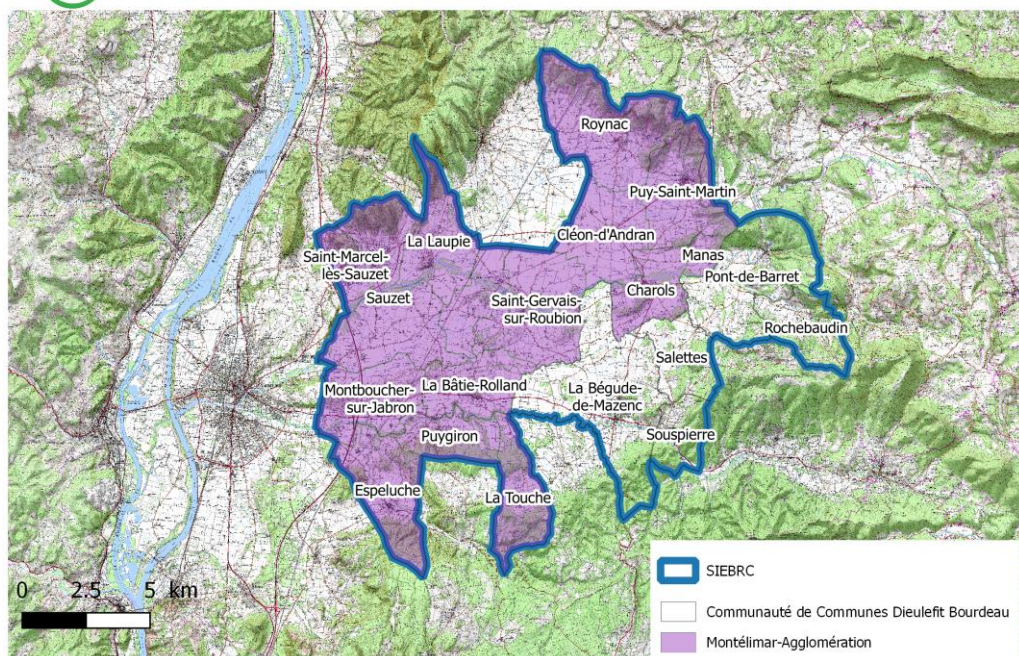


◆ Le SIEBRC dessert 20 communes qui sont incluses respectivement dans les périmètres :

- De la Communauté d'Agglomération « Montélimar Agglomération » pour 15 d'entre elles : Bonlieu-sur-Roubion, Charols, Cléon-d'Andran, Espeluche, La Bâtie-Rolland, La Laupie, La Touche, Manas, Montboucher-sur-Jabron, Puy-Saint-Martin, Puygiron, Roynac, Saint-Gervais-sur-Roubion, Saint-Marcel-lès-Sauzet, Sauzet.
- Cet EPCI qui a récupéré la compétence eau potable au 01/01/2020 est donc adhérent au Syndicat par le mécanisme de représentation substitution.
- De la Communauté de Communes de « Dieulefit-Bourdeaux » pour les 5 autres : La Bégude-de-Mazenc, Pont-de-Barret, Rochebaudin, Salettes, Souspierre.



Syndicat des Eaux du Bas Roublon et de Citelle Communes adhérentes



Historique

Le SIEBRC est issu de la fusion du Syndicat Intercommunal des Eaux du Bas Roublon et du Syndicat Intercommunal des Eaux de Citelle en 2017.

A compter du 1er janvier 2022, les communes de Montboucher-sur-Jabron et Espeluche ont été intégrées au contrat de délégation de service public confié à la SAUR via un premier avenant.

Gouvernance

Le Conseil Syndical du 15 septembre 2020 a permis l'installation du Comité Syndical et l'élection du Président et des Vice-Présidents.

- Le Président : Hervé ANDEOL (Saint-Gervais-sur-Roubion)
- 1^{er} Vice-Président : Marc-André BARBE (La-Bégude-de-Mazenc)
- 2^{ème} Vice-Président : Jean RAGEL (Montboucher-sur-Jabron)

VILLE	Délégué Syndical	Suppléant
LA BATIE ROLLAND	Bernard GERANTON Mickaël CORDIER-STANGHELLINI	Sébastien VITURET Emeric CHATELET
LA BEGUDE DE MAZENC	Marc-André BARBE Eric LOISEAU	Francis MORIN Nathalie GARDET
BONLIEU SUR ROUBION	Alain DORLHIAC Alain MEYERS	Emmanuelle CHAPELON Bertrand GROS
CHAROLS	Maurice JOURDAN Nathalie VERNET	Christian MAYEUX Chantal BONIFACY
CLEON D'ANDRAN	Jérôme JOUVE Jean-Claude AILLOUD	Stéphane LUNVEN Jérôme JOUVE
LA LAUPIE	Joël MAURIN Laurence AUBERT	Christian ZURFLUX Jean-Christophe LE ROUX
MANAS	Florence MERLET Xavier MALATRE	Michèle CHARRIERE Marie-Françoise NAGEOTTE
PONT DE BARRET	Robert PALLUEL Gérard PEZ	Sandrine COURBIS Anne SANTIER
PUY ST MARTIN	David LAMANDE Michel THIVOLLE	Xavier DU GARREAU Max LAMANDE
PUYGIRON	Muriel MONNIER Serge TEYSSIER	Manuelle HERY Amandine AUDRAS
ROYNAC	Valérie ARNAVON Richard COUTELIER	Philippe EHRHARD Pierre-Alexandre LLABES
ST GERVAIS SUR ROUBION	Hervé ANDEOL Anne-Claire VIAL	Jacky VIALATTE Nicolas BROCHIER
ST MARCEL LES SAUZET	Lakhdar OSRAFIL Frédéric SOTERAS	Patrick BRAILLON Jean-Michel ZUCCHIATI
SAUZET	Julien DUVOID Lise DUPERIER	Damien ROUX Emilien JACQUIER
SALETTES	Jean-Pierre LEYDIER André BERNARD-RAMA	Didier ALAIZE Patrick FOUCAUD
SOUSPIERRE	Pierre MOSSAZ Éliette GUILHAUD	Pierre COLOMB Éliette GUILHAUD
LA TOUCHE	Sandrine MOURIER-REY Frédéric GUERIN	Mathilde NAUDEIX Régine MONTZIEUX-PEYRIN
ROCHEBAUDIN	Alexandre BARBE Stéphane GALDEMAS	REBOUL Olivier Edith SYLVESTRE
MONTBOUCHER SUR JABRON	Jean-Antoine RAGEL Joël RIBES	Stéphane HILAIRE Raymond D'HAILLECOURT
ESPELUCHE	Vincent BOREL Nicolas LAURENT	Valérie BRUNNER Alain LE ROI

Mode de gestion du service pour l'année 2023

◆ Sur le territoire de l'ex Bas Roubion, le service d'eau potable a été délégué à la SAUR dans le cadre d'une délégation de service public. Le contrat, signé à la date du 1^{er} janvier 2019, arrivera à échéance le 31 décembre 2030.

◆ A partir du 1^{er} janvier 2022, les deux communes de l'ex-Citelle intègrent le contrat du Bas Roubion via un avenant DSP.

Les coordonnées de la SAUR sont les suivantes :

SAUR FRANCE
Centre de MONTELIMAR
Chemin de la Fonderie - BP 137
26216 MONTELIMAR CEDEX

Caractéristique technique du service d'eau potable

Les données sont issues du rapport annuel du délégataire réalisés par la société SAUR, dans le cadre de son contrat de DSP avec le SIEBRC.

La population

Au 31/12/2023 :

◆ Le service public d'eau potable dessert environ **18 121** habitants, dont 14 357 pour l'ex Bas Roubion et 3 764 pour l'Ex Citelle.

Données 2022 : 22 925 habitants*

* les données avant 2023 renseignées dans les RAD étaient erronées, elles comprenaient la population de 4 communes limitrophe au périmètre du SIEBRC non-membre

Définition : La population desservie (D101.) est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

◆ Le service public d'eau potable dessert **9 223** abonnés, dont 7 363 sur l'ex Bas Roubion et 1 860 sur l'ex Citelle.

Données 2022 : 9 132 abonnés – 7 295 pour le Bas Roubion et 1 837 pour Citelle

Définition : VP.056 Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

La densité linéaire d'abonnés est de 18.80 abonnés/km.

Données 2022 : 18.71 abonnés/km.

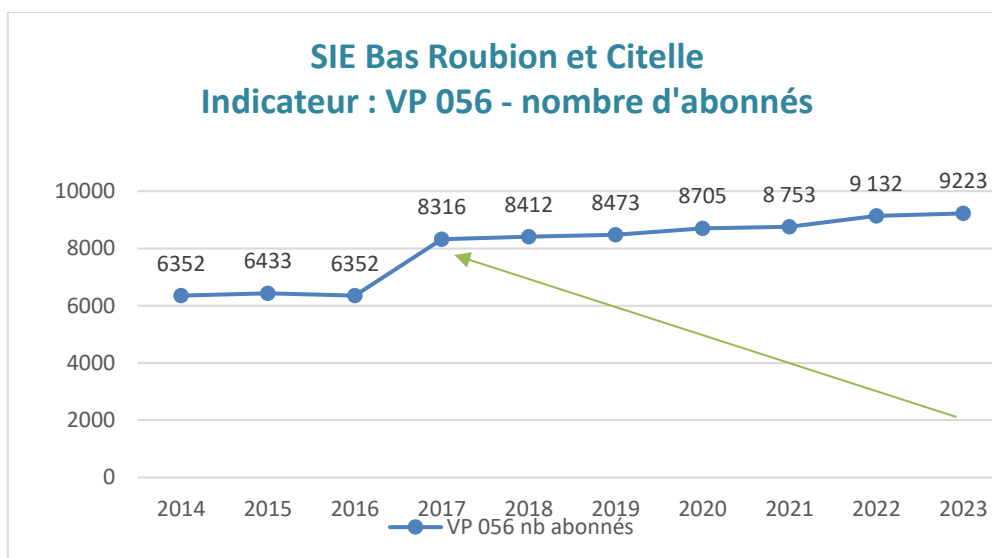
Définition : nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement

La consommation moyenne par abonné est de 98.15 m³/abonné.

Données 2022 du SIEBRC : 105.82 m³/abonné

Données 2021 du SIEBRC : 106.78 m³/abonné

Définition : consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés



2017 : fusion Bas Roubion et Citelle

Figure 1 Evolution du nombre d'abonnés au SIE Bas Roubion et Citelle

La répartition des branchements par commune est la suivante :

Commune	Nombre compteurs 31/12/2019	Nombre compteurs 31/12/2020	Nombre compteurs 31/12/2021	Nombre compteurs 31/12/2022	Nombre compteurs 31/12/2023
Bonlieu-sur-Roubion	200	198	197	208	208
Charols	387	404	417	437	445
Cléon-d'Andran	559	574	592	613	610
Espeluche	525	531	536	539	540
La Bâtie-Rolland	505	514	546	586	595
La Bégude-de-Mazenc	971	997	1002	1022	1027
La Laupie	369	377	381	388	387
La Touche	133	133	135	135	136
Manas	148	148	148	147	146
Montboucher-sur-Jabron	1183	1230	1261	1298	1320
Pont-de-Barret	370	383	383	385	387
Puy-Saint-Martin	499	509	506	530	549
Puygiron	210	210	211	214	216
Rochebaudin	75	78	79	78	78
Roynac	241	244	245	245	249
Saint-Gervais-sur-Roubion	535	548	550	548	553
Saint-Marcel-lès-Sauzet	565	570	578	604	604
Salettes	61	67	67	68	68
Sauzet	930	960	972	1010	1029
Souspierre	70	71	73	77	76
Total	8536	8746	8879	9132	9223

Le nombre d'abonnés et de branchements peut différer du fait qu'un abonné (exemple une commune) puisse avoir plusieurs branchements.

Les ressources en eau

Le SIEBRC dispose de 12 ressources dont 2 forages profonds - le forage de La Vesque (Montboucher-sur-Jabron) et celui de Pierougier (Espeluche). Les autres ressources du syndicat fonctionnent gravitairement, sauf pour le puits des Reynières à Bonlieu-sur-Roubion.

Ressource	Année mise en service	Rapport hydrogéologique	Arrêté préfectoral	Acquisition foncière, travaux	Indice de protection P108.3
Les REYNIERES	1972	2009 pour la DUP, 2014 pour l'AAC	09/01/2015	Foncier acquis Clôture existante	100
CITELLE	1950	08-04-1999	29/08/2002	Il manque une parcelle de 0.15 a...	60
La VESQUE	Année 80	années 90 2004/2006	10-11-1995 8-12-2006 : arrêt cassé Arrêté en révision*	Foncier au SIE Citelle Clôture	80
LES BLANCHONS	1912	01-06-2000	06-03-2003	Pbm foncier (multi propriétaire)	60
PIEROUGIER		mars 2003	09-04-2009	Foncier acquis	80
LES PRES ROCHEBAUDIN	1968	01-07-1998	13-07-2000	Foncier à la commune	80
BAYANNE	1950	08-01-2010	11-04-2014	Foncier à la commune Découpage foncier en cours	60
COMBE-REYNAUD	1970	18-02-1988	29-09-1995	Foncier acquis Clôture existante	80
SOURCES D'EYZAHUT	1946	18-03-1987	17-05-1990	Foncier acquis	80
La Touche MARGUERIE	1950	15-10-1988	07-01-1993	Foncier à vérifier, clôture absente	60
La Touche Le CHAIX			01-07-1994	Foncier à la commune	80
BRIDON	1970	02-11-1988	24-04-1990	Foncier au SIEBRC et commune	80

Au 31/12/2022 :

◆ Pour l'année 2022, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 87.09%

Données 2022 : 75.46%.

Définition : La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% : aucune protection
- 20% : Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% : Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% : Dossier déposé en préfecture
- 60% : Arrêté préfectoral (AP)
- 80% : AP complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% : AP et mise en place d'une procédure de suivi de son application.

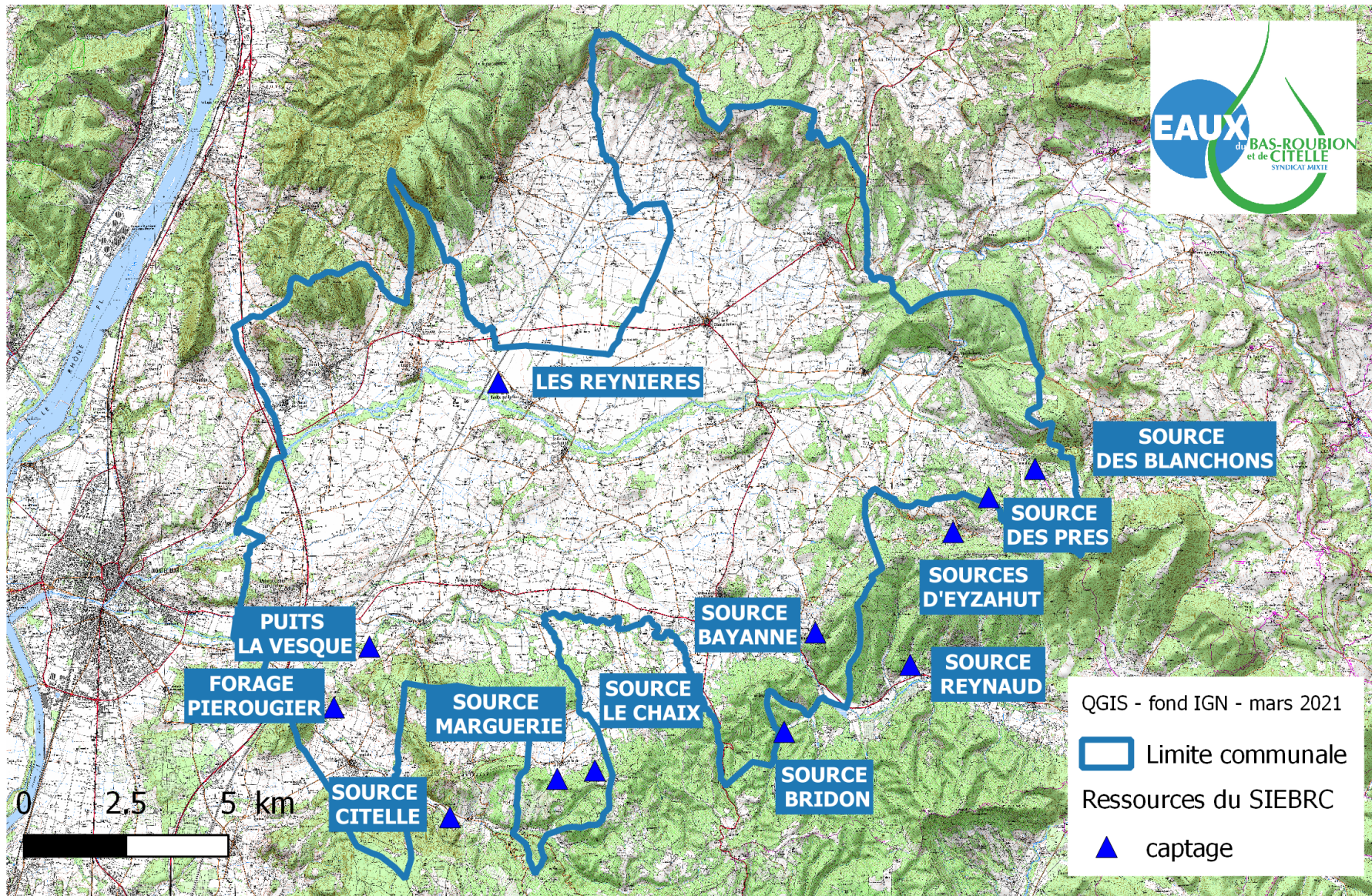


Figure 2 Cartographie des ressources du SIEBRC

Les stations de traitement

Pour assurer une eau de qualité, le service s'appuie sur 8 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Pompage des Reynières	Désinfection au chlore gazeux (direction Arentieux) Chloration javel (direction la Motte)
Production et traitement de la Touche Quartier Marguerie	Désinfection aux ultra-violets
Production Eyzahut – Le Diviso	Désinfection au chlore gazeux
Local de Traitement de Souspierre (Bridon / Combe Reynaud)	Désinfection au chlore gazeux
Sources de Rochebaudin	Pompe javel sur la source des Plaines/ Les près (2021 : asservissement de la pompe doseuse au débitmètre) Auget mécanique sur la source du village / Les Blanchons
Réservoir de Rotary	Désinfection au chlore gazeux
Réservoir de Montboucher	Chloration complémentaire pompe doseuse javel asservie
Captage Citelle	Chloration pompe doseuse javel asservie

Le réseau

◆ Au 31/12/2023 : Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 490.49 kilomètres.

Données 2022 : 488.18 km au total

Les réservoirs

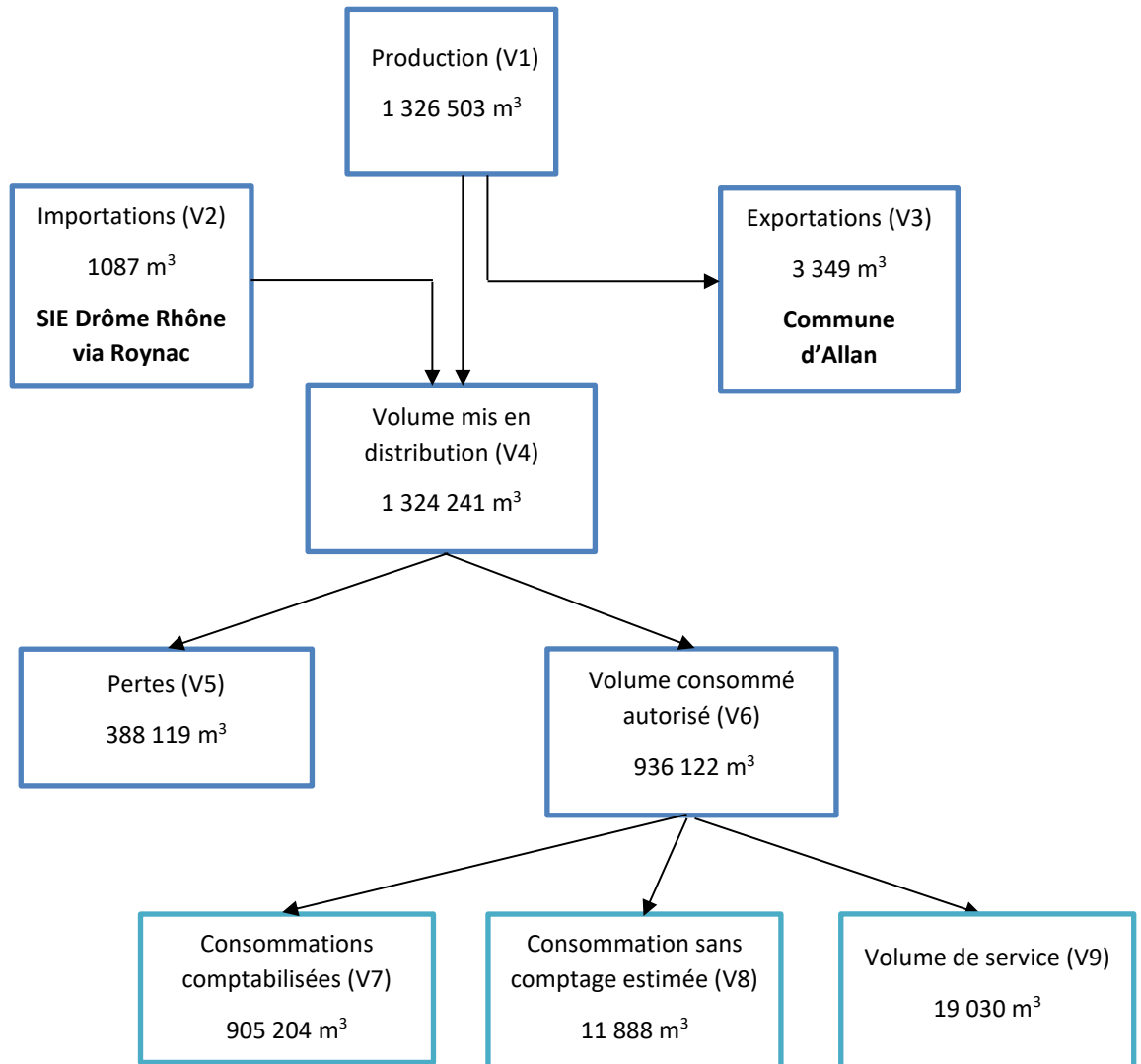
Le service d'eau potable s'appuie sur 32 ouvrages de stockage.

Nom	Commune	Capacité de stockage	Commentaire	Station de reprise
Réservoir de la Motte	CHAROLS	1500m ³ + 175 m ³ + 175 m ³	3 cuves	X
Réservoir de Serre Gland	CHAROLS	100m ³	Parcelle 26078 ZH 130 à GFA Vitivogue	
Réservoir de Clérieux	La BATIE ROLLAND	175m ³ + 175 m ³	2 cuves Parcelles 26031 ZM 39 et ZM 40 à des particuliers	
Réservoir de Châteauneuf	LA BEGUDE DE MAZENC	200 m ³		
Réservoir de Pierry	LA BEGUDE DE MAZENC	175 m ³ + 175 m ³		X
Cuve de Saint Paulet	LA BEGUDE DE MAZENC	10 m ³	Parcelle 26045 C 366 à un particulier	
Réservoir de l'Arentieux	SAUZET	1 000 m ³	1 cuve	X
Réservoir Valla Blanc	LA LAUPIE	300 m ³	Mis en service en 1987 Parcelles à la commune de la Laupie	
Réservoir Chant d'Etoile	LA ROCHE SUR GRANE	4 m ³	Permet l'achat d'eau au SIE Drôme Rhône	
Réservoir Marguerie	LA TOUCHE	190 m ³	Parcelle à la commune de La Touche	
Réservoir le Chaix	LA TOUCHE	10 m ³	Parcelle 26352 C 166 à un particulier	
Réservoir de l'Armourier	PONT DE BARRET	2 x 175 m ³		X
Réservoir le Diviso	PONT DE BARRET	500 m ³		
Réservoir les Touches	PONT DE BARRET	200 m ³	Parcelle à Scout de France	
Réservoir de Ganaron	PUYGIRON	150 m ³		X

Réservoir Puygiron – Haut service	PUYGIRON	200 m3		
Réservoir Charrier	PUY SAINT MARTIN	10 m3		
Réservoir du cimetière	PUY SAINT MARTIN	200 m3		X
Réservoir de la Pigne	PUY SAINT MARTIN	300 m3		X
Réservoir du village Les Blancs	ROCHEBAUDIN	52 m3	Mis en service : 1927 2 cuves parcelle à un particulier	
Réservoir des Près	ROCHEBAUDIN	50 m3	Mis en service 1968, régularisation du foncier, acquisition par SIEBRC en 2022	
Réservoir de Berriane	ROYNAC	150 m3		X
Réserve du Fangeas	ROYNAC	4 m3		
Réservoir les Girards	ROYNAC	100m3		X
Réservoir de l'Agha	SAINT GERVAIS SUR ROUBION	2 x 250 m3		
Réservoir de la Montagne	SAINT MARCEL LES SAUZET	175 m3		
Réservoir de Salettes	SALETTES	150 m3		
Réservoir de Sauzet – Haut service	SAUZET	300 m3	Parcelle à Sauzet	
Réservoir de Souspierre	SOUSPIERRE	20 m3	Identifié également comme ouvrage de production	
Réservoir Rotary	ESPELUCHE	300 m3		
Réservoir d'Espeluche	ESPELUCHE	300 m3		
Réservoir de Montboucher	MONTBOUCHER	400 m3		

Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023

Les volumes mis en œuvre dans le service d'eau potable peuvent être présentés de la manière suivante :



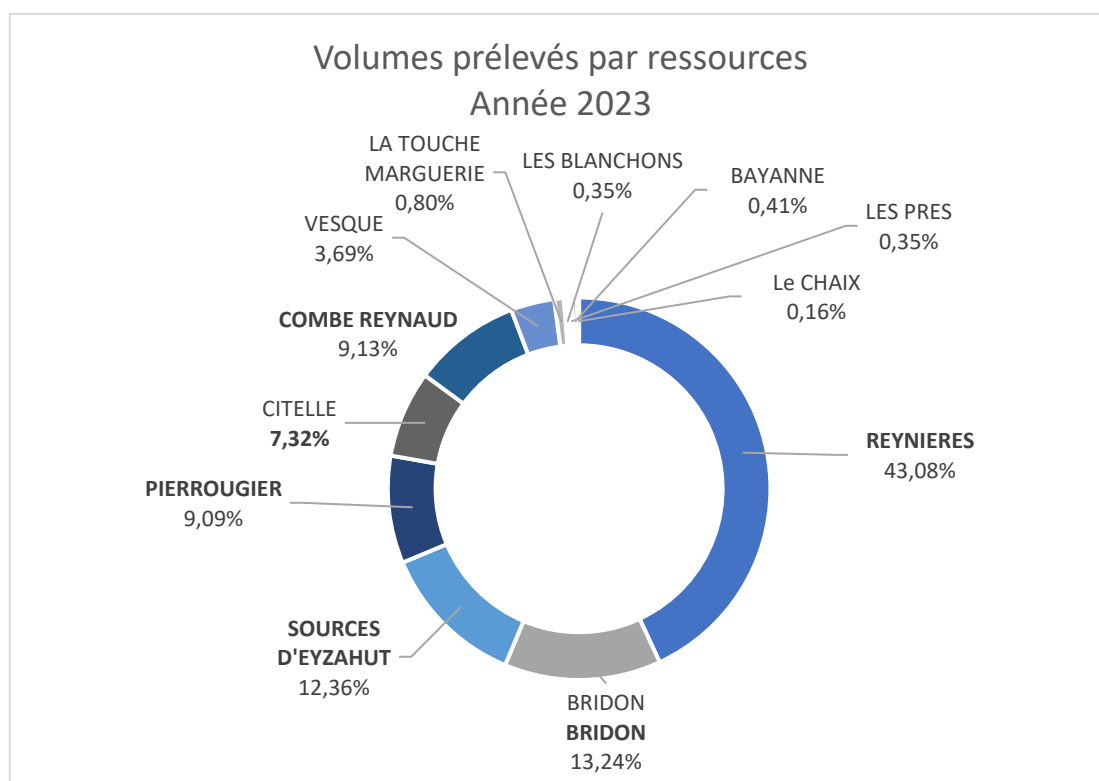
Les volumes présentés ci-dessus ont été extrapolés sur la période de relève puis ramenés sur 365 jours afin de se conformer au décret n°2007-675 du 2 mai 2007 des indicateurs du maire.

Détails des prélèvements

Les volumes présentés ci-dessous correspondent à une année calendaire.

Ressource	Volume prélevé durant l'exercice 2019 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2022 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2023 en m ³
Les REYNIERES	497 235	523 065	452 043	590 409	615 114
CITELLE	179 625	157 490	166 939	138 922	104 557
La VESQUE	56 558	45 238	62 595	38 738	52 698
Captage LES BLANCHONS	6 169	7 047	5 185	5 502	4 988
PIERROUGIER	144 062	167 659	126 791	157 527	129 843
Captage LES PRES ROCHEBAUDIN	5 354	6 697	6 023	5 003	5 028
BAYANNE	3 711	4 300	4 013	3 097	5 890
COMBE-REYNAUD	237 893	71 307	62 564	50 887	130 375
SOURCES D'EYZAHUT	260 471	208 928	258 514	184 972	176 524
Ressource La Touche MARGUERIE	22 103	23 297	16 279	15 600	11 462
Captage LA CHAIX	868	787	693	799	2298
BRIDON	117 053	344 220	418 684	298 973	189 089
Total	1 531 102	1 560 035	1 580 323	1 490 429	1 427 866

Figure 3 Répartitions des volumes prélevés par ressource, sur l'année 2023



NB : Les volumes prélevés peuvent différer des volumes produits (exemple Bridon + Combe Reynaud)

Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2022	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2022	Taux de conformité	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2023	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2023	Taux de conformité
			Exercice 2022			Exercice 2023
◆ Microbiologie	66	6	92,4%	73	0	100,0%
◆ Paramètres physico-chimiques	66	0	100%	85	4	95,3%

Détail des non-conformités :

Paramètres	Origine de l'analyse	Date	Localisation	Unités	Limite de qualité	Valeur	Commentaire
Chlorothalonil-R471811	ARS	17/08/2023	Pompage Les Reynières - BONLIEU SUR ROUBION	µg/l	0,1	0,16	Sortie TTP EST : LA MOTTE
Chlorothalonil-R471811	ARS	15/09/2023	Pompage Les Reynières - BONLIEU SUR ROUBION	µg/l	0,1	0,20	Sortie TTP EST : LA MOTTE
Chlorothalonil-R471811	ARS	04/10/2023	Pompage Les Reynières - BONLIEU SUR ROUBION	µg/l	0,1	0,17	Sortie TTP OUEST: L'ARENTEIUX
Chlorothalonil-R471811	ARS	11/12/2023	Pompage Les Reynières - BONLIEU SUR ROUBION	µg/l	0,1	0,10	Sortie TTP OUEST: L'ARENTEIUX

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		97.31%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	97,99%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI, ...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10

VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	100

Indicateurs de performance du réseau (P104.3, P105.3, P106.3, P107.2)

AU 31/12/2023

◆ Rendement du réseau (P104.3)

- A l'échelle du SIEBRC : 70.77 %
- A l'échelle de l'ex Bas Roubion : 71.43 %
- A l'échelle de l'ex Citelle : 68.29 %

Données 2022 : 71.35 % (Bas Roubion : 73.18 %, Citelle : 64.60 %)

Données 2021 : 69.71 % (Bas Roubion : 71.89 %, Citelle : 63.15. %)

Les performances du réseau sont légèrement remontées cette année. Sur la partie Bas Roubion, les améliorations ne sont pas suffisantes pour attendre l'objectif attendu contractuellement par la SAUR. Sur la partie Citelle, des objectifs de performances ont été fixés qu'à partir de 2025, une fois les travaux de restructuration du réseau réalisés par le Syndicat terminés.

Définition : Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

$$(V7+V8+V9+V3)/(V1+V2)$$

Pour mémoire, un objectif de rendement de 80.6% en 2023 a été fixé sur le Bas Roubion dans le cadre du contrat de délégation de service publique.

Année	Objectif de rendement IDM Hors Espeluche et Montboucher	Indice Linéaire de Pertes Hors Espeluche et Montboucher	Objectif de rendement IDM Hors Espeluche et Montboucher	Indice Linéaire de Pertes Hors Espeluche et Montboucher
2019	78,3 %	1,41		
2020	79,0 %	1,37		
2021	79,7 %	1,32		
2022	80,5 %	1,27		
2023	80,6 %	1,27		
2024	80,8 %	1,27		
2025	80,9 %	1,27	70 %	3.47
2026	81,1 %	1,27	72 %	3.15
2027	81,2 %	1,27	74 %	2.85
2028	81,4 %	1,27	76 %	2.57
2029	81,5 %	1,27	78 %	2.29
2030	81,7 %	1,27	81.7 %	1.60

◆ Indice linéaire de consommation

- A l'échelle du SIEBRC : 5.25 m³ / jour / km
- A l'échelle de l'ex Bas Roubion : 4.93 m³ / jour / km
- A l'échelle de l'ex Citelle : 6.99 m³ / jour / km

Données 2022 : 5,70 m³/jour/km

Données 2021 : 5,68 m³/jour/km

Définition : L'indice linéaire de consommation correspond aux volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement)

D'après des références de l'agence de l'eau, le réseau du SIEBRC peut être considéré comme RURAL :

Catégorie de Réseau	Rural	Semi-rural	Urbain
IL Consommation	ILC < 10 m ³ /j/km	10 ≤ ILC < 30 m ³ /j/km	ILC ≥ 30 m ³ /j/km

◆ Volume vendu / volume mis en distribution

Indicateur correspondant à l'ancien rendement primaire.

- À l'échelle du SIEBRC : 68.36 %

Données 2022 : 68.63 %

Données 2021 : 64.9 %

◆ Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

- À l'échelle du SIEBRC : 2.34 m³ / jour / km

Données 2022 : 2.48 m³/j/km

Données 2021 : 2.69 m³/j/km

◆ Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

- À l'échelle du SIEBRC : 2.17 m³ / jour / km

- À l'échelle de l'ex Bas Roubion : 1.96m³ / jour / km

- À l'échelle de l'ex Citelle : 3.25 m³ / jour / km

Données 2022 : 2.29 m³/j/km pour le SIEBRC, 1.95 m³/j/km pour le SIEBR, 4.17 m³/j/km pour la Citelle

Données 2021 : 2.5 m³/j/km pour le SIEBRC, 2 m³/j/km pour le SIEBR, 4.6 m³/j/km pour la Citelle

Définition : Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$(V4-V7)/(365 \cdot \text{Km de réseau})$$

Définition : Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$(V4-V6)/(365 \cdot \text{Km de réseau})$$

Type de réseau	Rural	Semi-rural	Urbain
IL pertes	m ³ /j/km	m ³ /j/km	m ³ /j/km
BON	≤ 1,5	< 3	< 7
ACCEPTABLE	1,5 à 2,5	3 à 5	7 à 10
MEDIOCRE	2,5 à 4	5 à 8	10 à 15
MAUVAIS	> 4	> 8	> 15

D'après les indices de référence de l'agence de l'eau, les performances du réseau du SIEBRC peuvent être qualifiées d'acceptable.

◆ Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

- À l'échelle du SIEBRC : 0.89 %

Données 2022 : 1.08 %

Données 2021 : 1.08 %

Définition : Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Détail des travaux réalisés en 2023

Les travaux sur le réseau :

COMMUNE	QUARTIER	MONTANT HT	LINEAIRE (ml)	DIAMETRE	MATERIAUX	NB BCHTS	ENTREPRISE
ESPELUCHE	Serre du Coulet/ Ch. des hochettes	568 858 €	235	150	FONTE	9	AUDIGIER
ESPELUCHE	Boulevard du Couchant		180	150	FONTE	8	AUDIGIER
ESPELUCHE	Rte du Colombier + Ch. Du clos		5	125	FONTE	1	AUDIGIER
MONTBOUCHER	Impasse Petit Nice		462	150	FONTE	8	AUDIGIER
MONTBOUCHER	Chemin des Vignes		50	80, 150	FONTE	3	AUDIGIER
MONTBOUCHER	Diverses interventions restructuration réseau		51	125, 150, pehd 40	FONTE + PEHD	21	AUDIGIER
MANAS	Aménagement de la traverse	239 988 €	750,4	60, 80, 100, 150	FONTE + PEHD	39	SORODI
ESPELUCHE	Ch. du Romanet (ventouses)	6 614 €	0			0	SAUR
LA BATIE ROLLAND	Qt Jargenette (dévoisement)	6 700 €	90	40	PEHD	1	SAUR
LA BEGUDE DE MAZENC	Route de Combemont	3 875 €	12	63	PEHD	0	SAUR
LA LAUPIE	Le Fangeras	63 395 €	25	60, 80	FONTE	20	SORODI
MONTBOUCHER	8 Sectorisations sur différents secteurs commune	148 525 €					SAUR
ESPELUCHE	6 Sectorisations sur différents secteurs commune						SAUR

Les travaux pour les lotissements :

COMMUNE	QUARTIER	LINEAIRE	DIAMETRE	MONTANT HT	ENTREPRISE
SAINT MARCEL LES SAUZET	Les coteaux du Noyer	334	80, 100, 150	FONTE	COMTE TP
CHAROLS	Les Lavandins 2	176	60	FONTE	CHAPON

Les travaux sur les ouvrages :

COMMUNE	RESERVOIR	MONTANT HT	ENTREPRISE	DETAIL
PUY SAINT MARTIN	CIMETIERE	8 515,00 €	ALPHASOL	ETUDE GEOTECHNIQUE
		19 290,00 €	ALTEREO	DIAG APPROFONDI GC

Tarification de l'eau et recettes du service

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le prix de l'eau est constitué d'une part syndicale (abonnement et consommation) et d'une part délégataire (abonnement et consommation) sur l'ensemble du territoire.

- ◆ Délibération du 14/12/2023 effective à compter du 01/01/2024 fixant les tarifs du service d'eau potable
- ◆ Annexe de règlement de service Contrat de DSP de la SAUR fixant les frais d'accès au service

		Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Part SIEBRC			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	48	48
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Prix au m ³ de 1 à 1 000 m ³	0.63	0.63
	Prix au m ³ de 1 000 à 3 000 m ³		
	Prix au m ³ supérieur à 3 000 m ³		
Part du délégataire (SAUR)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾ y compris location du compteur Ø 15	50,15	50.85
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Prix au m ³	0,6362	0.6452
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA	5,5	5.5
Redevances	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,0778	0.0778
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,28	0.29

Facture d'eau type (D102.0)

Facture type	Au 01/01/2023 en €	Au 01/01/2024 en €
SIEBRC : Part fixe annuelle	48,00	48,00
SIEBRC : Part proportionnelle	75.6	75.6
SIEBRC : Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	123.6	123.6
SAUR : Part fixe annuelle	50.15	50.85
SAUR : Part proportionnelle	76.34	77.42
SAUR : Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	126.5	128.27
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	9.34	9,34
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	33.60	34,80
TVA	16.12	16,28
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	59.05	60.42
Total	309.14	312.29
Prix TTC au m³	2.57	2,60

Recettes

- ◆ En 2023, le montant global des recettes de ventes d'eau s'élève au 31/12/2023 à 2 539 714 € TTC.

Les données sont issues des déclarations de la SAUR dans le cadre de leur rapport annuel de délégataire.

***Définition :** Ce montant correspond à la somme TTC de toutes les factures d'eau émises comprenant la ou les parts collectivités, la ou les parts délégataires (quand le service est affermé ou concédé) et les redevances diverses notamment Agence de l'eau (prélèvement et pollution, hors modernisation).*

Financement des investissements

Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
◆ Nombre total des branchements	8 879	9 132	9 223
◆ Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	27	10	9
◆ Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	Moins de 300	Moins de 300	Moins de 300

Montants financiers

	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
◆ Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	623 081 €	863 229 €	1 065 760 €

Le détail des travaux a déjà été présenté au chapitre « indicateurs de performances ».

État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2023
◆ Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	3 489 230.85 €

Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2023, le service n'a pas reçu de demande d'abandon de créance.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2023 (0 .0031€/m³ en 2022).

Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
	Indicateurs descriptifs des services				
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	19 845	22 925	22 925	18.121*
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	2,52	2.53	2.58	2.60
	Indicateurs de performance				
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	95.2%	92.4 %	95.3 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	98,2%	100%	100 %	100 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100	100	100	100
P104.3	Rendement du réseau de distribution	73.6%	69.71 %	71.2 %	70.8 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	2,2	2.7	2.5	2.3
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	2	2.5	2.3	2.2
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0.98%	1.08	1.08	0.89
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	81.8%	81.8%	75.5 %	87.1 %
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0	0.0031	0

* les données avant 2023 renseignées dans les RAD étaient erronées, elles comprenaient la population de 4 communes limitrophe au périmètre du SIEBRC non-membre